



CAPD du 23 janvier 2020 Déclaration du SNUipp-FSU

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans le contexte actuel, comment vous souhaiter à vous et à vos services administratifs une bonne année alors que le travail paritaire n'existe presque plus et que nous savons malheureusement que vos services vont se retrouver **seuls** face à des dossiers de plus en plus conséquents avec, en prime, des suppressions de postes globales prévues aussi pour ces personnel·le-s ? Comment, dans ce cadre, envisager une meilleure écoute, une meilleure appréciation des situations sans moyen supplémentaire ? C'est bel et bien la dégradation des relations entre les personnel·le-s enseignant·e-s et les services qui est programmée, voire souhaitée, par le ministère par la loi Fonction Publique. Le SNUipp, dans la FSU, s'y refuse. C'est la raison pour laquelle non seulement il s'est opposé à cette loi mais continue de réclamer, en plus, des moyens administratifs supplémentaires afin de gérer au mieux toutes les situations de plus en plus complexes et nombreuses de tous les personnel·le-s du 1^{er} degré. Nous plaignons par avance vos services.

La semaine dernière nous vous avons adressé une demande d'audience sans réponse pour le moment de votre part. S'agit-il d'un oubli ou d'un mutisme vis-à-vis des organisations syndicales représentatives de votre part et de vos services ?

Nous nous interrogeons et restons dans l'attente d'une réponse claire et argumentée de votre part.

Car si la loi Fonction Publique, dont les décrets concernant la disparition du paritarisme au sujet de la mobilité est malheureusement bien mise en application à cette rentrée 2020, rien n'indique, en revanche, dans ces textes que la DSDEN ne doit plus communiquer avec les représentants du personnel.

Concernant l'avancement, sujet qui nous préoccupe aujourd'hui pour la dernière fois en ce qui concerne l'accélération au 7^{ème} et 9^{ème} échelon puisque, fin du paritarisme oblige, ce sujet ne sera plus traité à partir de janvier 2021. Il est toujours attendu par nos collègues avec impatience car, ce n'est plus un mystère pour personne, celles et ceux du 1^{er} degré français ont toujours des salaires inférieurs à la moyenne de ceux des pays de l'OCDE, et l'avancement accéléré reste le dernier levier pour améliorer son pouvoir d'achat.

Cependant, si le SNUipp, toujours au sein de la FSU, a signé le PPCR parce qu'il était avantageux pour une majorité d'entre elles/eux, il continue de dénoncer, notamment, l'inéquité de traitement de nos collègues sur ce type d'avancement qui ne bénéficie qu'à 30% d'entre eux à partir d'un avis final toujours très subjectif donc inéquitable.

De plus, dans le contexte du projet de réforme des retraites maintenu avec un système Universel programmé qui met fin, notamment, à la base des « 6 derniers mois », comment envisager sereinement la place de l'avancement ? Sert-il encore à quelque chose ?

Et ce n'est pas la promesse d'une pseudo revalorisation ministérielle qui ne concernerait qu'une petite catégorie de nos collègues avec, de surcroit, des contreparties, censée nous faire avaler cette réforme qui va nous apaiser. Bien au contraire, les enseignant·e-s ne sont pas dupes et ont même l'impression d'être pris pour des imbéciles, des pigeons, d'être les dindons de la farce... Raison pour laquelle, entre autres, ils sont très fortement mobilisés depuis le 5 décembre dernier contre ce projet de réforme. Si réelle revalorisation il devait y avoir pour nous faire avaler la réforme, elle devrait être de l'ordre de 20 à 30% du salaire puisque les pensions des enseignant·e-s baisseraient (et le ministère le reconnaît lui-même) de 15 à 30% avec le système à points selon même l'économiste Daniel Cohen interrogé sur France Inter en décembre.

Qui va croire aussi à l'entourloupe du « retrait provisoire de l'âge pivot... » tant que des propositions d'un financement des retraites restreint au cadre imposé par le gouvernement ne sont pas trouvées par les organisations syndicales ??

Cet âge pivot ne concernant qu'à peine 10% de la profession du 1^{er} degré. 90% restent donc concernés par ce projet de loi avec un âge d'équilibre.

Mais le gouvernement joue le pourrissement, l'épuisement physique, moral (déjà bien entamés par nos conditions de travail de plus en plus dégradées et un caporalisme exacerbé de la part de certain·e·s de nos supérieur·e·s) et financier de nos collègues.

Conditions de travail complètement en lien avec ce projet de réforme. Comment en effet, concevoir de travailler plus longtemps, plus vieux et avec moins de pension in fine dans ces conditions ??

Ces conditions qui empêchent, nos collègues d'aller jusqu'au bout des recours concernant leur avis de rendez-vous de carrière et dont les critères d'évaluation finale avec vos fameuses « compétences centrales prédominantes » ne leur ont toujours pas été communiqués malgré nos demandes réitérées et notre opposition à la prédominance de ces critères très subjectifs. Par ailleurs ces avis ont pour effet pour de nombreux collègues de les démotiver dans leur travail et dans la poursuite de leur recours.

D'ailleurs, à ce propos, sommes-nous audibles encore aujourd'hui ?

Pour rappel, depuis des années le SNUipp-FSU a interpellé l'administration sur les conditions dégradées des directions d'école, il a fallu le suicide d'une de nos collègues pour que le ministère se penche sur le ressenti de nos collègues. Et après les questionnaires en ligne et les entretus avec les IEN, le ministère n'a pu que reconnaître que les alertes des délégués du personnel reflétaient bien la réalité du vécu des agent·e·s. Nous attendons maintenant des réponses fortes et concrètes.

Nous en sommes aujourd'hui au 50^{ème} jour de mobilisation des salarié·e·s dans leur ensemble et même si nous avons obtenu des concessions, fruits d'une mobilisation sans faille depuis le 5 décembre, le squelette de la réforme est inchangée et les dégradations des pensions prévues toujours extrêmement majoritaires.

C'est pourquoi le SNUipp, dans la FSU et avec l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse impliquées dans le mouvement depuis le 5 décembre et avec l'ensemble des salarié·e·s, chomeu·se·rs retraité·e·s appelle à une nouvelle journée de grève ce vendredi 24 janvier.

Il appelle, de plus, (et les soutiendra en ce sens) tous les personnel·le·s du 1^{er} degré à se saisir des moyens d'action que nous avons mis et mettrons en œuvre afin de faire entendre leur mécontentement de ce projet de réforme qui les touche tout particulièrement dans un contexte déjà dégradé de nos métiers.

Et ceci, jusqu'au retrait de ce projet. Au 1^{er} ministre qui paraphrasait Maurice Thorez en disant « qu'il fallait savoir arrêter une grève lorsque nous avons obtenu satisfaction », nous lui répondons qu'à défaut de satisfaction, il faut savoir retirer une réforme aussi impopulaire.